



Loi gaysot paiement en action direct

Par **AGT**, le **22/03/2010** à **17:02**

Bonjour,

Faut-il que la société défailante soit en liquidation ou en redressement pour mettre en place un paiement en action direct sous loi Gaysot ?

Ou bien tout simplement comme cela se présente pour nous , la société a fermé , mis la clef sous la porte et ne nous a pas réglé !!! Merci de me répondre rapidement .